



# MARCHE DE NOËL

Comité d'animation  
de QUERRIEN

**samedi 05/12/26**



## Coût des emplacements :

- Sous chapiteau : 10€ le mètre linéaire (table de 3 mètres + 2 chaises fournies), soit 30€.
- En extérieur : ½ tarif, soit 5€ le mètre linéaire (possibilité de fournir une table de 3m).

Validation des inscriptions : Bulletin de réservation à retourner accompagné du règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Comité d'animation de QUERRIEN à l'adresse ci-dessous, **avant le 13/11/2026** (pas de remboursement en cas de désistement).

Mise en place des stands : le samedi 05/12/2026 à partir de 13h.

Buvette et restauration sur place.

Comité d'animation - Mairie de QUERRIEN

7, place de l'église - 29310 QUERRIEN

Pour plus de renseignements, prendre contact par mail : [comiteanimation.querrien29@gmail.com](mailto:comiteanimation.querrien29@gmail.com)

✂-----

## RÉSERVATION MARCHÉ DE NOËL à QUERRIEN – 05 Décembre 2026

NOM - Prénom : ..... Association / Entreprise : .....

Adresse: .....

Code Postal : .....

Ville : .....

N° Téléphone : ..... Mail : .....

réserve un emplacement pour le marché de Noël à QUERRIEN, 29310, le 05 décembre 2026.

Au choix : ☐ Sous chapiteau (10€ / mètre) ☐ À l'extérieur (5€ / mètre)

Nombre de mètre(s) linéaire(s) demandé(s) : ..... soit ..... €

Nombre de table(s) de 3 mètres à fournir : .....

Descriptif sommaire de l'activité proposée ou des objets à vendre : .....

.....

☐ En cochant la case, je reconnais avoir lu le règlement du marché de Noël annexé à cette page et accepte de m'y conformer. Je joins à mon bulletin d'inscription le règlement correspondant.

Date : ..... Signature du demandeur : .....



Comité d'animation  
de QUERRIEN

# MARCHE DE NOËL

**samedi 05/12/26**



## RÈGLEMENT GÉNÉRAL :

### **1. Définition**

Le Comité d'animation organise le samedi 05 Décembre 2026 un marché de Noël sur la place de l'église, à QUERRIEN, 29310. Il sera réservé aux associations, artisans et producteurs qui souhaitent proposer des articles, produits ou œuvres garantissant la qualité du marché.

### **2. Horaires d'installation (début et fin)**

Les exposants devront se présenter le samedi 05 Décembre 2026 à partir de 13h pour effectuer le montage de leur stand. En l'absence d'un exposant à 14h15, l'emplacement pourra être attribué à un autre demandeur par l'organisateur, sans dédommagement possible. L'installation devra être terminée avant l'ouverture du marché au public, prévue à 15h. Chaque exposant est tenu de tenir son stand jusqu'à 20h.

### **3. Emplacements**

Les emplacements sont situés soit sous chapiteau, soit à l'extérieur, au choix au moment de la réservation. Des tables de 3 mètres linéaires et 2 chaises sont fournies le jour du marché de Noël.

### **4. Validation des inscriptions**

Le nombre d'emplacements étant limité, les inscriptions seront validées par l'organisateur en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription, avec le règlement correspondant. Une fois le nombre d'exposants maximum atteint, les inscriptions suivantes seront mises en attente, et étudiées selon les désistements. Les exposants en seront informés par mail la semaine qui suit la clôture.

## **5. Distribution des emplacements**

L'organisateur établit le plan du marché et attribue les emplacements. Pour assurer le respect du principe d'égalité, et afin d'éviter tout litige avec les exposants, il ne sera délivré aucun emplacement préférentiel. Toutefois, les exposants peuvent échanger leur emplacement d'un commun accord.

## **6. Droit de place**

Un droit de place forfaitaire est demandé aux participants. Le règlement est à effectuer par chèque, établi à l'ordre du Comité d'animation QUERRIEN, joint au dossier d'inscription ou en espèces. Le tarif forfaitaire est défini comme suit : 3 mètres linéaires + 1 table sur tréteaux + 2 chaises = 30€. Le tarif est réduit de moitié pour les exposants en extérieur et les associations querriennoises.

## **7. Stationnement**

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité pour le marché de Noël après 14h15. Une fois l'installation du stand effectuée, les exposants devront garer leur véhicule sur les différents stationnements de la commune, en dehors de la place.

## **8. Annulation / désistement**

L'exposant ne pourra se désister à moins de 2 semaines avant la date du marché de Noël, soit au plus tard le 21 Novembre 2026, pour ne pas mettre en péril l'organisation, sauf en cas dit « de force majeure » (décès, maladie...). Dans ce cas, l'exposant sera tenu d'avertir au plus tôt les organisateurs et présenter un certificat justifiant de son désistement.

Sans certificat, aucun remboursement ne sera possible, les sommes seront conservées au titre des frais engagés. En cas d'annulation par l'organisateur, les exposants seront avertis le plus tôt possible et seront remboursés de leur réservation.